

TICKET LOISIRS 2026

La Caf de Paris favorise l'accès aux loisirs sportifs, culturels ou artistiques des jeunes collégiens parisiens âgés de 11 à 15 ans nés entre le 31 août 2010 et le 31 décembre 2015.

- ✓ Activité pratiquée entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027 ;
- ✓ Quotient familial inférieur ou égal à 700€ ;
- ✓ Versement uniquement à la famille en remboursement de l'activité/matériel.

À COMPLÉTER PAR L'ALLOCATAIRE

Nom et prénom de l'allocataire :

N° allocataire/dossier :

À COMPLÉTER PAR L'ORGANISME

Nom de l'organisme :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Vous êtes une association : Oui n° RNA

Non n° habilitation, agrément ou affiliation

Certifie que l'enfant : NOM

Prénom

Né(e) le

est bien inscrit(e) et pratique l'activité de

depuis le mois de

année

Coût total de l'activité : €

Aide « Pass Sport » :

Aide « Réduc Sport » :

Le

Montant réellement payé par la famille : €

Cachet (obligatoire) :

DOCUMENT À NOUS RETOURNER COMPLETÉ ET SIGNÉ DANS LES 3 MOIS SUIVANT L'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ

Sur le site Caf.fr : Mon compte – Mes démarches ou via l'application mobile Caf-Mon compte

Ou par voie postale : Caf de Paris – 75656 Paris cedex

FRAUDES : La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations (Art 92-VI de la loi de finances de la Sécurité sociale n° 2005-1579). L'organisme débiteur des prestations peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art L583.3 du code de la Sécurité sociale).

